

# UNDT/2012/200, Finniss

## Décisions du TANU ou du TCNU

Le tribunal a constaté que le rôle du PCO était vicié par le biais envers le demandeur, l'évaluation du demandeur n'était pas objectif, l'exercice de sélection était illégal et l'organisation n'a pas réussi à rejeter le fardeau de la présomption de régularité. Dénomination des noms: le statut ne définit pas les «données personnelles», mais aux fins des jugements, il est peu probable qu'il inclut des noms. Les candidats sont systématiquement nommés par l'UNT et unat dans les rubriques des cas publiés, sauf dans les circonstances où l'anonymat est accordé par le tribunal. Biais: au sens juridique, peut être réel ou apparent, mais dans les deux cas, il est évalué objectivement. Les biais réels et conscients qui se sont révélés en fait disqualifie automatiquement un décideur. Tester pour un biais apparent: si l'observateur équitable, ayant considéré les faits, conclurait qu'il y avait une réelle possibilité que le tribunal soit biaisé. Sélection du personnel: Les lignes directrices de ST / AI / 2006/3 prévoient que l'évaluation des candidats doit être contraire aux critères d'évaluation pré-approuvés et, parallèle, il n'y a pas de place pour des considérations étrangères telles que les préjugés, les préjugés et discrimination. Présomption de régularité: un décideur est le référentiel de nombreux, sinon tous, des preuves nécessaires pour établir les faits sur les raisons de la décision et la manière dont elle a été prise. L'intimé a l'obligation de donner des raisons pour une décision qu'il a prise lorsqu'il a demandé. Dans de tels cas, le fardeau de démontrer à la fois les raisons et la base factuelle pour eux réside dans le décideur. Il est déraisonnable et injuste d'exiger qu'un demandeur appelle le décideur qui est le représentant de l'intimé et de produire des documents qui ne sont ni en possession ni en contrôle du demandeur. Minimal Reprendre: le répondant porte le fardeau de la preuve de la rémunération minimale de la régularité. Cela est particulièrement vrai où, comme dans ce cas, une décision est sérieusement remise en question. L'intimé aura fait une démonstration minimale de régularité et aura rempli sa charge de preuve s'il fournit au demandeur et au tribunal des informations sur la décision contestée. Ces informations devraient inclure les conclusions du matériel de fait à la décision; les preuves sur lesquelles les conclusions de fait étaient fondées; Les

raisons de la décision et de toute la documentation en possession et contrôle du décideur qui sont pertinents pour l'examen de la décision.

Renvoi pour action récursoire : le Tribunal a renvoyé l'affaire devant le Secrétaire général, conformément à l'art. 10(8) de son Statut, pour que des mesures appropriées soient prises pour faire respecter la responsabilité des membres du personnel responsables de l'évaluation biaisée et de la non-sélection illégale du requérant.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a fait appel de la décision de ne pas le sélectionner pour le poste d'enquêteur principal, P-5 au niveau de la Division des enquêtes, Office of Internal Oversight Services. Une vacance pour laquelle il avait postulé et pensait qu'il était qualifié. Il conteste la décision en faisant valoir qu'elle a été entachée de biais de l'agent de cas de programme (PCO), d'irrégularité dans le processus d'entrevue, de sélection et d'évaluation.

## Principe(s) Juridique(s)

N / A

## Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

## Texte Supplémentaire du Résultat

Le Tribunal a attribué une compensation financière.

## Applicants/Appellants

Finniss

## Entité

ONUN

## Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2009/019

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Nairobi

## Date of Judgement

19 Déc 2012

## Duty Judge

Juge Shaw

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Compensation

Dommages non pécuniaires (moraux)

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Décision de sélection

Renvoi à la responsabilité

## Droit Applicable

## Instructions Administratives

- ST/IA/2006/3

## Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2009/11

## TCNU Statut

- Article 11.3
- Article 11.6
- Article 9

## UNRWA Statut TC

- Article 10.8

## Jugements Connexes

UNDT/2009/022

UNDT/2009/088

UNDT/2010/095

UNDT/2010/108

UNDT/2011/129

UNDT/2011/032

UNDT/2012/125

2010-UNAT-084

2011-UNAT-122

2012-UNAT-201

2012-UNAT-245